PROGRESS IS OUR COMMITMENT
THE EARTH OUR CONCERN

CRC Industries Europe bvba
Touwslagerstraat 1
9240 Zele - Belgium
Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 - Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34

Fiche de sécurité

Regulation EC No 1907/2006 Art.31

Nom du produit :	Fluide de synthèse au PTFE	**Date de création/révision :**	23.11.10
Ref.Nr.:	AB39810-2-231110	**Remplace :**	17.11.09

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Fluide de synthèse au PTFE
Aérosol

Application : Lubrifiants

Nom de la société :

CRC Industries Europe bvba
Touwslagerstraat 1
9240 ZELE
Belgium
Tel.: (+32)(0)52/456011
Fax: (+32)(0)52/450034
E-mail : hse@crcind.com

Numéro d'appel d'urgence :(+32) (0)52/45 60 11
Belgique : Antigifcentrum/Centre Antipoisons: 070 - 245 245

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland	Asemanrinne 13, 08500 Lohja AS	(+358)(0)19/32921	(+358)(0)19/383676
CRC Industries France	12, Bld des Martyrs de Chateaubriant F-95102 Argenteuil Cédex	(+33)(0) 1/34112000	(+33)(0)1/34110996
CRC Industries Deutschland	Südring 9, 76473 Iffezheim	(+49)(0)7229/3030	(+49)(0)7229/303266
CRC Industries Iberia	Gremio del cuero S/N, 40195 Segovia	(+34)921/427546	(+34)921/436270
CRC Industries Sweden	Kryptongatan 14, 43153 Mölndal	(+46)(0) 31/7068480	(+46)(0)31/273991

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Santé et Sécurité : Extrêmement Inflammable
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Remarque: Pour les préparations classées nocives en raison du danger en cas d'aspiration, il n'est pas nécessaire de les étiqueter «nocif» avec la phrase R65 si elles sont placées sur le marché sous forme d'aérosols ou dans des récipients munis d'un dispositif scellé de pulvérisation. (directive européenne 67/548

Annexe VI 9.4)

Environnement : Suivant directive 99/45/CE non-classifié

Autres dangers : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible.

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux	N° CAS	EINECS	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
CO2	124-38-9	204-696-9	1-5	-	-	A,G
distillats légers (pétrole), hydrotraités; Kérosène - non spécifié	64742-47-8	265-149-8	60-100	Xn	65-66	B
acides sulfoniques de pétrole,sels de sodium	68608-26-4	271-781-5	1-5	Xi	36	
Fatty acids, tall-oil, compds. with (Z)-N-9-octadecenyl-1,3-propanediamine (2:1)	91845-13-5	295-184-4	1-5	Xi,N	38-41-50	
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	-	10-30	-	-	B
Explanation notes						
A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne						
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale						
G : exempted from the obligation to register in accordance with art.2(7)(a)of REACH Regulation No 1907/2006						

Remarque : Pour les substances qui ont une limite d'exposition sur le lieu de travail, voir le point 8.
(* Explication des phrases de risques: chapitre 16)

4. PREMIERS SECOURS

Informations générales : Les précautions usuelles pour la manipulation des produits chimiques devront être observées
En cas de symptômes persistants, faire appel à un médecin

Contact avec les yeux : Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau

Contact avec la peau : Laver au savon.
Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Inhalation : Air frais, tenir calme et au chaud.

Ingestion : Il ne se produira probablement pas d'ingestion
En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a

un doute, faire appel immédiatement à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (sans propulseur):	70 °C (en vase clos)
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non connu.
limite inférieure :	Non connu.
Moyens d'extinction :	Eau, mousse, dioxyde de carbone ou agent sec
Procedures de lutte contre l'incendie :	Conserver au frais le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
Risques particuliers de l'exposition :	Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles :	Assurer une ventilation adéquate Supprimer les points d'ignition
Les précautions pour la protection de l'environnement :	Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières
Les méthodes de nettoyage :	Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :	Utiliser seulement dans des zones ventilées Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent. Ne pas percer ou brûler les aérosols, même après usage. Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Stockage :	Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
Protection individuelle :	Il est recommandé de prendre les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Utiliser seulement dans des zones ventilées
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.)
la peau et les mains :	Porter des gants
les yeux :	Porter des lunettes.

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	

limites d'exposition professionnelle du CE:			
CO2	124-38-9	TWA	5000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales : Belgique			
CO2	124-38-9	GW/VL	5000 ppm
		KTW/VCD	30000 ppm
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	GW/VL	5 mg/m³ (brouillards de l'huile)
		KTW/VCD	10 mg/m³ (brouillards de l'huile)
limites d'exposition professionnelle nationales : Suisse			
CO2	124-38-9	MAK	5000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales : France			
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
huile minerale (IP 346 DMSO extract < 3%)	-	VME	5 mg/m³ (brouillards de l'huile)
		VLE	10 mg/m³ (brouillards de l'huile)

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (pour aérosols sans propulseur)

Aspect : état physique :	Liquide en aérosol avec propulseur CO2.
couleur :	Ambré.
odeur :	Solvant.
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Densité relative :	0.82 (@ 20°C).
pH :	Non applicable.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité de vapeur :	Non connu.
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Point d'éclair :	70 °C (en vase clos)
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	10 mPa.s (@ 20°C).
Vitesse d'évaporation :	Non connu.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter :	Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Matières à éviter :	Agent comburant fort
Produits de décomposition dangereux :	CO,CO2

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ingestion :	Il ne se produira probablement pas d'ingestion Ne pas faire vomir en cas d'ingestion.Risque de pneumonie
Contact avec la peau :	Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissement de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite L'exposition répétée peut provoquer

dessèchement ou gerçures de la peau.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicité :

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit :

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

14. TRANSPORT

Numéro UN :	1950
Route/Chemin fer - ADR/RID :	UN1950 Aérosols Classe : 2, PG : NA, Classe code : 5FEtiquette : 2.1, Tunnel : (D)
Mer - IMDG :	UN1950 Aerosols Classe : 2, PG : NAEtiquette : 2.1
EmS	F-D, S-U
Air - IATA/ICAO :	UN1950 Aérosols, inflammable Classe : 2, PG : NAEtiquette : 2.1

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symbol(s) de danger :	F+ : EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
Phrases de risque (R) :	R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Phrases de conseils de prudence (S):	S2: Conserver hors de la portée des enfants. S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S23: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible.

Classé suivant Dir. 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.
Classification suivant directive 99/45/CE
Remarque: Pour les préparations classées nocives en raison du danger en cas d'aspiration, il n'est pas nécessaire de les étiqueter «nocif» avec la phrase R65 si elles sont placées sur le marché sous forme d'aérosols ou dans des récipients munis d'un dispositif scellé de pulvérisation. (directive européenne 67/548 Annexe VI 9.4)

Dispositions nationales :

France
Maladies professionnelles: tableau n°: 84

16. AUTRES INFORMATIONS

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.
Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.
Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE : 2,7,8,15

***Explication des phrase de risques:**

R38: Irritant pour la peau.
R41: Risque de lésions oculaires graves.
R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Cette fiche de sécurité peut déjà, à ce moment précis, être révisée pour des raisons liées à la législation, à la disponibilité des composants, ou à des expériences nouvellement acquises. La dernière version de cette fiche technique, qui est la seule valable, vous sera envoyée sur simple demande, ou peut être trouvée sur notre site Internet : www.crcind.com. Nous vous recommandons de vous enregistrer sur notre site Internet pour ce produit, afin de recevoir automatiquement chaque dernière version future.